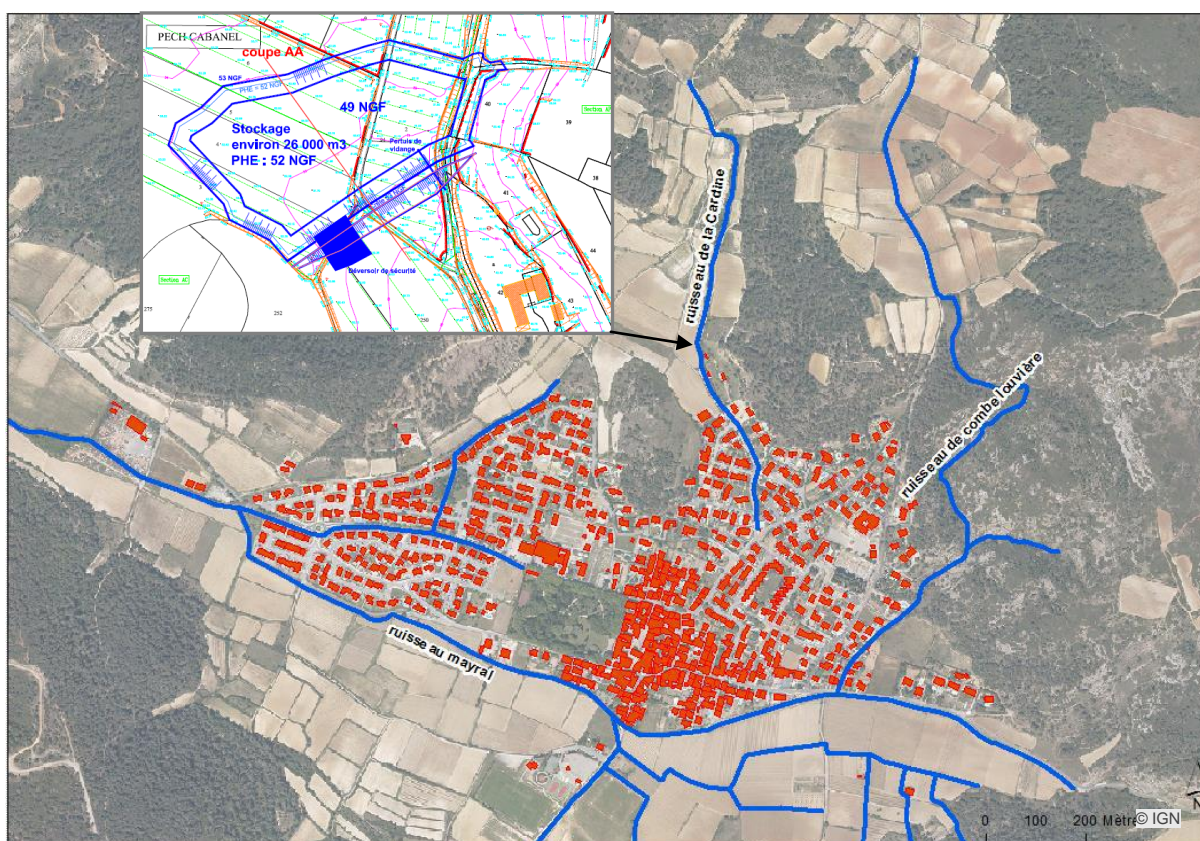


Fiche action 6-4

AMENAGEMENT D'OUVRAGES DE REGULATION A ARMISSAN

Nature de l'action :

Le village d'Armissan est inondable par les crues de plusieurs petits sous-bassins versants hydrographiques. Les rues et les habitations sont ainsi régulièrement inondées pour des crues fréquentes d'occurrence inférieure à la quinquennale). PPRi « basses plaines de l'Aude » en cours sur la commune. L'action projetée vise à engager les travaux qui permettront de réduire pour les lieux habités existants, le risque d'inondation de manière très significative pour une crue d'occurrence cinquantennale. Pour ce faire, l'action consistera à aménager un ouvrage de régulation des crues par une retenue des eaux en amont du village sur le bassin versant de « La Cardine ».



Territoire concerné :

Périmètre de l'EPTB du bassin de l'Aude : commune d'Armissan

Description de l'action :**Aménagement d'un ouvrage de rétention en amont du bassin hydrographique de la Cardine :**

Le projet comprend une digue en remblai étanche compacté d'une longueur de 150m environ, doté d'un évacuateur de surface et d'un pertuis de fond. Cette digue est caractérisée par une hauteur moyenne de l'ordre de 3 m. L'ouvrage permettra ainsi d'écrêter un volume de 26 000 m³.

Cette action concerne l'ensemble des étapes d'un projet : études techniques, dossiers réglementaires, achat du foncier, suivi de chantier et travaux.

Maîtres d'ouvrage de l'action :

Syndicat Mixte du Delta de l'Aude

Modalités de mise en œuvre :

Les moyens administratifs et techniques du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA), de l'EPTB Aude dans son ensemble. Les techniciens de rivière de l'EPTB Aude sont en appui auprès du syndicat de bassin versant maître d'ouvrage des projets locaux et seront encadrés par les coordonateurs de zones déjà en place. La programmation des actions sera assurée par le comité de programmation inondation et gestion des milieux aquatiques de l'Aude.

Les projets seront confiés à des prestataires de service sur la base d'un cahier des charges élaboré par les techniciens. Les travaux engagés sur les sites retenus seront effectués par des entreprises sélectionnées elles aussi suivant les règles des marchés publics.

Analyse coût-bénéfices :

Très favorable – VAN>0 à 08 ans

Coût prévisionnel :**1.000 M****Participation prévisionnelle des partenaires financiers :**

- Maître d'ouvrage : 20%
- Etat MEDD : 40% à 50% (Pas de PPRi approuvé)
- Europe : 00% à 20%
- Conseil Régional LR : 00% à 20%
- Conseil Général Aude : 00% à 20%
- Autres financeurs : /

Echéancier prévisionnel :

| Années | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Actions et travaux | 0,100 | 0,100 | 0,300 | 0,500 | 0,000 | 0,000 |

Communication :

Une communication particulière sera portée à l'échelon communal : articles d'information dans la gazette de la commune, réunions publiques... Une communication à plus large diffusion sera également portée à large échelle, notamment au travers du site internet du SMMAR et de la gazette d'information du syndicat maître d'ouvrage. En phase chantier, des panneaux rappelleront le montant de l'opération et la contribution financière des partenaires associés.

Indicateurs de suivi / réussite :

Réalisation des travaux programmés.
Dispositifs de surveillance mis en place.
Enjeux protégés.

Echéancier technique prévisionnel indicatif de mise en œuvre :

| Ouvrages de régulation à Armissan Bassin de rétention de la Cardine | | | | |
|--|--------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Éléments de mission | Déjà réalisé PAPI I | Mise en œuvre 2015-2016 | Mise en œuvre 2017-2018 | Mise en œuvre 2019-2020 |
| Topographie | X | | | |
| Géotechnique | X | | | |
| AVP | X | | | |
| PRO | | X | | |
| Inventaires naturalistes | | X | | |
| Dossiers réglementaires | | X | | |
| Acquisitions foncières amiables | | X | | |
| Diagnostic archéologique | | X | | |
| Enquêtes publiques | | | X | |
| Acquisitions foncières expropriation (si nécessaire) | | | X | |
| Préparation marché de travaux (ACT...AOR) | | | X | |
| Travaux | | | X | |
| Réception de chantier | | | | X |

**Incidences environnementales des actions au regard des masses d'eau identifiées dans le SDAGE
Rhône-Méditerranée :**

Armissan : Masses d'eau concernées : Sous bassin versant CO_17_04 – Aude aval

- Cours d'eau dit « Ruisseau Mayral » - Code_Masse d'Eau : FRDR11567

Risque de non atteinte du bon état écologique – échéance 2027 : risque fort

Paramètres déclassant : nutriments et/ou pesticides; morphologie

**Principaux impacts négatifs pressentis des travaux de régulation au regard de la masse d'eau :
destruction/dégradation des habitats écologiques**